



Dossier constitutif pour le financement du secteur de l'Énergie et des Mines

- Agrément et/ou autorisation des autorités compétentes (ministères) ;
- Etude technico-économique et financière du projet, signée et cachetée par un bureau d'études (faisabilité du projet, études de marché, processus de production, rentabilité économique et financière, impact du projet sur le plan économique et social, préservation de l'environnement, organisation interne de l'entreprise, structure de l'investissement et structure de financement) ;
- Permis minier en cours de validité délivré par l'ANAM (l'agence nationale des activités minières) ;
- Etude géodésique du sol certifié par un BET spécialisé ;
- Autorisation de tir explosif signée par le Wali territorialement compétent ;
- Justification des capacités techniques de l'affaire (équipement de production dûment expertisés et encadrement technique).